Image not found or type unknown

Annulation de permis, faire appel

Par **teuteu52**, le **09/03/2012** à **18:49**

Bonjour,

Depuis le 14-10-11 je ne suis plus jeune permis mais..

Le 04-08-11 je me suis fait contrôler avec 0.79 mg/l (j'étais encore jeune permis)
Résultat: suspension administrative de 5 mois

décembre 2011: je reçoit une ordonnance pénale m'indiquant l'annulation de mon permis avec interdiction de le repasser avant 8 mois

le 04-01-12 (fin des 5 mois de suspension): je reçois mon nouveau permis (provisoire) par la préfecture. Il est valable 1 an jusqu'à ma prochaine visite médicale

J'ai demandé un relevé intégral à la préfecture aujourd'hui, j'ai 12/12 points.

Pourquoi ai-je reçu un permis alors qu'il est annulé?

Bref j'ai fait appel il y a 1 mois (j'attends une convocation).
Je ne suis en aucun cas récidiviste, je trouve la peine très lourde pour une 1 ère fois. J'avais déjà compris la leçon pendant les 5 mois de suspension mais là c'est encore pire, annulation avec interdiction de le passer avant 8 mois! J'avoue que je suis un peu surpris de cette sanction. Je la trouve démesurée.

En attendant vos conseils, je vous remercie

Cordialement.

Par **razor2**, le **09/03/2012** à **18:55**

Bonjour, c'est vrai que la sanction est lourde et rare dans un premier cas...
Vous avez fait appel, il ne reste plus qu'à attendre le jugement en appel. Le recours à un avocat pourrait vous êtes utile dans l'optique d'éviter l'annulation du permis...

Par **teuteu52**, le **09/03/2012** à **19:08**

Je sais que faire appel à un avocat pourrait m'éviter l'annulation mais ça coûte cher et je n'ai pas les moyens.
Je vais donc me défendre seul, même si cela va être compliqué. Je ne sais pas vraiment quoi dire

auriez vous des conseils?
des choses à ne pas dire, pas faire?

Je suis un peu perdu et comme tout le monde j'ai vraiment besoin de mon permis, d'autant plus que j'habite à la campagne. Aïe aïe aïe

Merci en tout cas

Par **razor2**, le **12/03/2012** à **10:06**

Les choses à ne pas faire? Minimiser la gravité de l'infraction ou ne pas assumer..
Les choses à dire: assumer la gravité de cette infraction, dire au juge que l'annulation de votre permis de conduire serait pour vous dramatique dans votre vie quotidienne (avancez les éléments prouvant cela.). Faire comprendre au juge que vous avez commis une bêtise, que vous l'assumez, mais que vous espérez une seconde chance.

Par **Louxor_91**, le **12/03/2012** à **10:13**

Le nouveau parce qu'à mon avis l'ordonnance pénale est arrivée après la date de fin permis probatoire... Les 12 points peuvent provenir d'un croisement entre la saction à venir et l'obtention du permis définitif ? vous aurez probablement des points en moins sur les 12. Ceci est à vérifier tout de même...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés